



REGLEMENT INTERIEUR VIDE-GRENIER Du Tennis Club de Guémené-Penfao

ART 1 : Le Club de Tennis de Guémené-Penfao, organise le dimanche 17 mars 2019 un vide-grenier de 8 h à 18 h, dans la salle de sport, rue de Bellevue, à Guémené-Penfao.

ART 2 : Cette manifestation est réservée à la vente au déballage ou à l'échange d'objets d'occasion de particuliers.

ART 3 : L'inscription doit se faire par écrit en remplissant le bulletin au verso de cette feuille (1 par exposant), sauf enfant plus parents. **La signature des parents est obligatoire pour les enfants venant seuls.**

ART 4 : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet : bulletin d'inscription, règlement (pour les chèques : à l'ordre de Tennis Club de GP), copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire, passeport). Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription avant le 4 mars 2019 sans garantie de places restantes.

ART 5 : Il n'y a remboursement que si la manifestation est annulée par l'organisateur (intempéries, catastrophe naturelle, etc.) ou sur présentation d'un certificat médical.

ART 6 : Le placement sera fait par nos soins de 7 h à 8 h. Prévoir vos tables, chaises et/ou présentoirs.

ART 7 : Chaque exposant est responsable de son stand et du respect des lieux qui sont mis à sa disposition. Vous veillerez à la propreté lors de votre départ. **Celui-ci ne pourra se faire avant 18 h afin de ne pas gêner la circulation des acheteurs.** Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 18 h. **Tous les déchets et les objets invendus restent à la charge des exposants** et ne doivent pas rester sur les stands en fin de journée. Des poubelles seront à proximité des stands.

ART 8 : Le rangement et le démontage ne pourront commencer qu'à partir de 17 h.

ART 9 : Le Tennis Club se réserve le droit d'apporter toute modification relative à l'application de ce règlement pour cette journée afin d'en assurer le bon déroulement.

ART 10 : L'exposant accepte le présent règlement par sa signature sur le bulletin d'inscription.

ART 11 : L'exposant atteste sur l'honneur de façon manuscrite sur son bulletin d'inscription, de sa non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (cf. article L310-2 du code du commerce, alinéa 2).

ART 12 : La validation de votre inscription, sous réserve de dossier complet, n'est reconnue qu'à réception du dossier complet accompagné du règlement (chèque à l'ordre du Tennis Club de GP.)

ART 13 : Le placement des exposants se fera par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets et règlements.

ART 14 : Les emplacements réservés sont gardés jusqu'à 9 h. Passé ce délai, les places seront attribuées par les placiers.

ART 15 : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée



ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Participation au vide grenier organisé par l'association du Tennis Club de Guéméné-Penfao le dimanche 17 mars 2019 à la salle Bellevue à Guéméné-Penfao

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :
Né(e) le Ville : Département :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : mail :
Titulaire de la carte d'identité/passeport n°
Délivré(e) le par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- N'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (Article R321-9 du Code pénal)

Nombre de mètres souhaités (3€ le mètre linéaire) : ----- x 3€ = -----

Fait à le

Signature

A renvoyer obligatoirement à l'association organisatrice avec le règlement à l'ordre du Tennis Club de Guéméné-Penfao :

Mireille Alexandre

14bis rue de la poste

44290 Conquereuil